

# Quels revenus tirer des forêts méditerranéennes ?

Dans bon nombre de cantons drômois et ardéchois, la surface forestière a doublé depuis la seconde guerre mondiale, suivant la déprise agricole, pour atteindre les 2/3 du territoire. Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre en place des actions volontaristes pour valoriser ce patrimoine forestier. Pour mener à bien ce travail de fond, les propriétaires doivent également prendre en compte la dimension multifonctionnelle des forêts méditerranéennes, qui ne peuvent être "rentabilisées" par la seule vente de bois. "Le Forestier privé" a rencontré sur le terrain les sylviculteurs méditerranéens qui ont mis en place des techniques de valorisation du pin maritime et du châtaignier, ainsi que des propriétaires du terroir qui pratiquent la trufficulture et le pâturage sous forêts.

(reportages Laurent Meyer)

## 1- CHÂTAIGNIERS

### Développer la sylviculture du châtaignier à bois

Sur les stations favorables, le châtaignier à bois ardéchois peut être une source de revenu intéressante. "Le châtaignier peut se vendre entre 55 et 90 € le m<sup>3</sup> bord de route. Par comparaison, nous sommes dans les prix haut de gamme du résineux" explique Jacques Degenève, technicien CRPF à Aubenas. Beaucoup de propriétaires n'ont pas conscience de la valeur des châtaigniers qui pourraient pousser chez eux avec une sylviculture adaptée. Ce n'est pas le cas aujourd'hui dans le Groupement Forestier de Sémoline à Prunet près de Largentièr.

L'Ardèche possède 32000 ha de châtaigniers avec un accroissement biologique annuel de 130000 m<sup>3</sup>. Mais elle compte peu de peuplements pouvant fournir des bois de qualité. La châtaigneraie ardéchoise propose un éventail très diversifié, depuis les vergers fruitiers abandonnés, en passant par les taillis issus des coupes pour alimenter les usines à tannin, jusqu'aux peuplements réservés à la production de bois de chauffage. "Il faut développer la sylviculture du châtaignier sur les versants Nord et Est, pas trop pentus, et avec suffisamment de terre" résume Jacques Degenève.

Deux sylvicultures adaptées ont été mises en œuvre dans le Groupement Forestier de Sémoline à Prunet. "Dans un premier secteur, nous avons coupé le peuplement et laissé pousser les rejets. Ce qui donne un jeune taillis vigoureux où nous pratiquons le dépressage puis le balivage." Ce peuplement devrait produire des bois de menuiserie qui ne nécessite pas de grandes longueurs. "Il faut intervenir avec prudence afin que l'élagage naturel puisse se réaliser" commente Jacques Degenève. "Nous évitons ainsi de créer des portes d'entrée pour le chancre." La deuxième option appliquée dans les forêts du G.F. de Sémoline consiste à prélever les arbres ayant fait leur temps au profit de ceux subsistant leur concurrence. Cette gestion en futaie irrégulière demande bien entendu un peu d'attention au sylviculteur.

Avec les bois produits, les propriétaires peuvent espérer un revenu de coupe finale de 2300 à 3800 € à l'ha. "Nous avons une demande locale en châtaignier, pour les bois de charpente notamment" affirme Jacques Degenève. "Demain, les forestiers pourraient jouer la fibre locale en délimitant une AOC (appellation) pour le châtaignier, en collaboration avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche par exemple."

contacts :

Jacques Degenève / CRPF  
tél. 04 75 35 40 26

Julien Teyssier / Fibois  
tél. 04 75 57 98 35



photos: C. Morel

## 2- TRUFFICULTURE

### La truffe, une alternative pour certaines parcelles

Les acteurs ruraux des Baronnies sont confrontés à la fermeture du milieu par boisements spontanés. "La trufficulture peut être une alternative. Elle maintient les paysages ouverts et permet l'entretien du territoire" observe Gérard Coupon, agriculteur et trufficulteur à Montauban-sur-l'Ouvèze. Membre actif de l'Association Forêt Drômoise Provençale, Gérard Coupon est un forestier passionné de "rabasse", la truffe en provençal, qu'il allait déjà "caver" au pied des arbres avec son père. "Une saveur qui vient de l'enfance" nous dit-il.

L'univers de la truffe a une réputation de secret. Comme beaucoup, Gérard Coupon vend ses truffes essentiellement grâce au bouche à oreille. Ces traditions locales s'appuient cependant sur une réalité. La "culture" de la truffe n'est pas une science exacte et sa récolte est aléatoire. "Deux inconnues biologiques demeurent : comment la truffe se nourrit et comment elle se reproduit" déclare Gérard Coupon. "La truffe peut pourtant représenter un complément de revenu appréciable". Les propriétaires peuvent essayer de réunir les conditions favorables à sa venue sur leurs parcelles.

La truffe se rencontre sur des terrains calcaires et à bonne activité biologique. Le sol doit être bien aéré et sans accumulation d'eau. "Il faut éviter les espaces boisés récemment défrichés où il peut y avoir des risques de compétition avec d'autres champignons." Le trufficulteur doit choisir une essence adaptée aux conditions écologiques locales, comme par exemple le chêne pubescent dans les Baronnies. Il est conseillé d'utiliser des plants âgés d'un an mycorhizés avec la truffe. Une plantation peut commencer à produire à partir d'une dizaine d'années. Son prix de revient est d'environ 3000 € à l'ha.

Les truffes fraîches se vendent autour de 300 € le kg aux courtiers locaux. Pour sa part, Gérard Coupon récolte entre 1 et 5 kg par an. La culture de la truffe participe au renouveau de la polyculture traditionnelle du pays. Elle permet d'encourager une gastronomie locale et de développer le tourisme à la ferme. "Le paysage, entretenu par le trufficulteur, contribue à attirer les touristes" note Gérard Coupon. Aussi faut-il utiliser tous les moyens d'entretenir ce paysage.

contacts :

Gérard Coupon • 26000 Montauban-sur-l'Ouvèze • tél. 04 75 28 64 17  
Jean-Christophe Chabalière / CRPF • Buis-les-Baronnies • tél. 04 75 28 04 21  
Pierre Tabouret / CRPF • Die • tél. 04 75 22 20 39



photos: C. Morel

## 3- PIN MARITIME

### Optimiser le potentiel du pin maritime

Située dans la partie Sud-Cévennes de l'Ardèche, l'association syndicale de Malbosc regroupe 27 propriétaires pour une centaine d'hectares. Le CRPF a installé un site de démonstration avec plusieurs parcelles de référence au lieu-dit Favre. "Il n'y a pas de tradition forestière sur le secteur. L'intérêt de cette initiative est de sensibiliser à la bonne gestion de la forêt" commente Frédérique Chambonnet, technicienne chargée du dossier. "Les sud-ardéchois doivent tirer partie des potentialités du pin maritime qui a une croissance très intéressante et bénéficie d'une bonne adaptation au secteur."

Le pin maritime, de même provenance que celui des Landes, a été introduit en Ardèche à partir de 1860. Au départ, quelques centaines d'hectares de pin maritime ont été plantés en vue de la production d'étais de mines. "Il y avait une demande très régulière en bois locaux. Le périmètre de Malbosc a d'ailleurs connu une forte exploitation minière." A partir de 1950, l'extension naturelle du pin maritime va suivre l'abandon progressif des terres agricoles. "La régénération naturelle du pin maritime est très forte puisqu'on dénombre actuellement 15000 ha de pins maritimes en Sud-Ardèche." constate Frédérique Chambonnet. "Le pin maritime possède également un taux de croissance très élevé puisqu'il pousse en moyenne de 8 m<sup>3</sup> par ha et par an." Il importe donc de lui appliquer une sylviculture dynamique.

Le CRPF a installé plusieurs dispositifs permettant de comparer les croissances des arbres. Initialement, les parcelles avaient entre 6000 et 9000 tiges / ha. A ce jour, 3 dispositifs sont à l'étude : 950 tiges / ha, 625 tiges / ha et 400 tiges / ha. "Le CRPF a gardé une placette témoin pour pouvoir comparer l'évolution des pins" rappelle Frédérique Chambonnet. "C'est très important de pouvoir montrer la différence".

En Sud-Cévennes, il y a toujours eu une habitude forestière plutôt qu'une tradition forestière. La seule gestion appliquée était la "coupe de dimension". Dès qu'un bois était beau, les exploitants le coupait. "C'était une sélection à l'envers. Dorénavant, nous essayons de travailler au profit des plus beaux arbres." Pour avoir de meilleurs revenus, les propriétaires doivent chercher à obtenir rapidement des arbres de gros diamètres, de qualité supérieure, et les plus droits possible. "En procédant de la sorte, nous façonnons également une forêt plus accueillante et beaucoup moins inflammable" conclut Frédérique Chambonnet.

contacts :

ASGF de Malbosc • Jean-Paul Manificier, Président • 07140 Malbosc  
Frédérique Chambonnet / CRPF • tél. 04 75 35 40 26

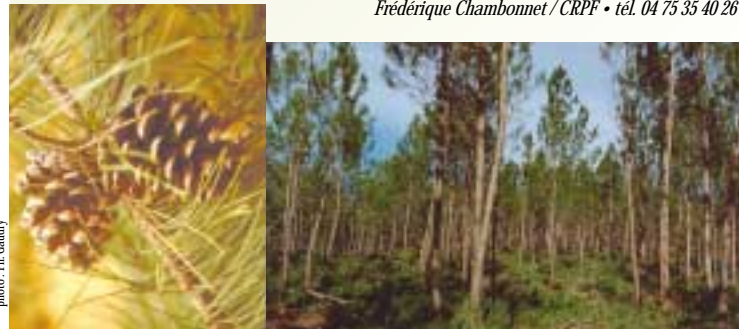


photo: F. Chambonnet

## 4- SYLVOPASTORALISME

### Réduire les coûts d'entretien avec le sylvopastoralisme

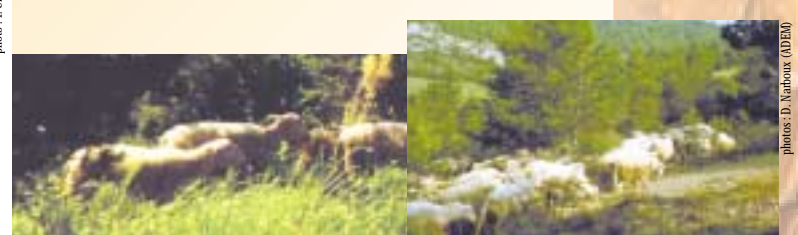
En 1970, le massif de la Taillade dans les Baronnies a été coupé à blanc. Jean-Paul Dumas, agriculteur et propriétaire forestier du secteur, propose de regrouper les propriétaires pour reboiser. "Grâce à l'appui technique du CRPF et à des aides financières alors plus attractives pour les propriétaires, le Groupement Forestier de La Taillade constitue aujourd'hui le tènement reboisé le plus important en forêt privée des Baronnies" affirme Jean-Paul Dumas. Il propose maintenant aux sylviculteurs regroupés de se lancer dans l'aventure du sylvopastoralisme. "Certains propriétaires forestiers membres du G.F. étaient auparavant éleveurs de brebis dans le pays."

Actuellement, le Groupement Forestier de La Taillade regroupe 77 hectares, possède 9,5 km de pistes et plusieurs citernes DFCL. Nombre de forestiers le savent, les incendies partent souvent des pistes. L'idéal est de faire pâturer des ovins 100 mètres de chaque côté. Afin de développer le sylvopastoralisme sur les terres du Groupement, le G.F. de la Taillade, toujours avec l'appui du CRPF et de la DDAF de la Drôme, a pris contact avec l'Association pour le Développement de l'Économie Montagnarde à Die, qui a proposé plusieurs modalités de pâturage. Il faut en effet tenir compte de la sensibilité des jeunes plantations, des risques d'érosion ou de tassement liés au passage des bêtes, de la ressource fourragère, etc. Le choix de l'éleveur se fait ensuite sur la période de pâturage, le type d'élevage (bovins ou ovins), la présence ou non d'un berger. "Le Groupement a cherché à répondre aux besoins des éleveurs" note Jean-Paul Dumas. "Nos 77 ha n'étaient pas suffisants. Il a fallu mobiliser 75 ha de forêts naturelles limitrophes."

Ce sont finalement 500 brebis des Hautes-Alpes, gardées par un berger, qui viendront pâturer de novembre à mi-janvier le territoire de La Taillade à Beauvoisin. Les plantations seront suivies régulièrement pour prévenir d'éventuels dégâts sur les jeunes plants. "Il faut travailler en concertation, sinon on fait n'importe quoi" constate Jean-Paul Dumas. "Chacun connaît son domaine mais personne ne connaît le problème dans son ensemble." Les membres du Groupement Forestier de La Taillade ont ainsi travaillé main dans la main avec tous les acteurs ruraux. "Le sylvopastoralisme suppose par exemple que les chiens de chasse n'aillent pas perturber les moutons. Le Groupement a donc choisi un éleveur garantissant la présence d'un berger" remarque Jean-Paul Dumas. "Pour nous, le plus important est que la forêt puisse ramener de la vie au pays."

contacts :

Jean-Christophe Chabalière / CRPF • Buis-les-Baronnies • 04 75 28 04 21  
ADEM • av. de la Clairette • 26150 Die • 04 75 22 20 39  
G.F. de la Taillade • J.P. Dumas • 26170 Beauvoisin



photos: J. Tabouret (ADEM)